



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
Solidaires, Unitaires et Démocratiques



Saint Denis, le 29 mars 2017

M. Didier BENSE
DIRECTEUR GENERAL RESEAU Ile-De-France
34 rue du Commandant Mouchotte
75014 PARIS

Monsieur,

Conformément à l'article 4.2 du titre II de la RH 0826 modifié par l'avenant 2 du 19 décembre 2007, la fédération SUD-Rail vous présente une Demande de Concertation Immédiate concernant :

- Compte tenu des risques vis-à-vis de la sécurité du personnel et des circulations nous vous demandons l'arrêt de l'externalisation des missions des agents de l'Équipement (EIC, ASTI, ESTI, Infrapole, Infralog) de SNCF Réseau.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez, Messieurs, nos salutations syndicales.

La Fédération SUD-Rail